

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016**

DATE DE LA CONVOCATION	22 Septembre 2016
DATE D'AFFICHAGE	22 Septembre 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	9
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	6
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	3
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le Lundi vingt-six Septembre à Dix Neuf Heures Trente le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre BOULET, Maire.

En application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales du fait de l'absence de quorum lors de la séance du 21 Septembre 2016, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer sans quorum selon l'ordre du jour inchangé.

**ÉTAIENT PRÉSENTS ( 6 )** : M. Jean-Pierre BOULET, Mme Karine BONNABEL, M. Mathieu FALQUE, M. Bruno LAKHDAR, M. Alain MARTIN, Mme Michèle VOURLAT.

**ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS ( 3 )** :

- AYANT DONNÉ POUVOIR ( 2 ) : M. Edouard DAVID ayant donné pouvoir à M. Alain MARTIN, Mme Estelle MATHIEU ayant donné pouvoir à Mme Michèle VOURLAT
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR ( 1 ) : M. Marc CORRAZE

**NOMBRE DE VOTANTS : 8**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Alain MARTIN

**1. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER**

**2016-146 Vente Commune de Vars / Pierre GAUTHIER** – Le Conseil Municipal décide de procéder à la régularisation de la vente de terrain telle qu'elle a été présentée, et donne tout pouvoir à M. le Maire en vue de la signature de l'acte authentique correspondant.

**2016-147 Les Terrasses de Vars - création d'une servitude de tréfonds** - Le Conseil Municipal approuve la création d'une servitude de tréfonds d'implantation sur la parcelle communale D 2509 de clous au profit de la SARL les Hauts de Grasse telle qu'elle résulte des documents demeurant annexés à la présente délibération ; autorise M. le Maire à signer l'acte de servitude au bénéfice de la SARL les Hauts de Grasse, également toutes les pièces consécutives à l'exécution de cette délibération, et à accomplir l'ensemble des formalités administratives ou hypothécaires.

**2. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS-TRAVAUX**

**2016-148 Coupe Affouagère. Parcelle N°44. Règlement Général** - Le Conseil Municipal approuve l'exposé de M. le Maire, confirme la coupe affouagère de la parcelle forestière n°44 à compter de 2017, et adopte le Règlement Général de la coupe qui est annexé à la présente délibération.

**2016-149 Contrat de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un chalet d'accueil à la piscine des Claux et le réaménagement des locaux techniques. Cessation définitive de la mission – Le Conseil Municipal approuve l'exposé de M. le Maire ainsi que le paiement de la fraction de la mission déjà accomplie, et non réglée à ce jour, d'un montant de 23 812,00 €HT, prenant en compte les modifications de programme demandée par le maître d'ouvrage, et confirme l'abandon du projet de construction d'un bâtiment technique et d'accueil pour la piscine municipale située à Vars les Claux et la cessation définitive de la mission de maîtrise d'œuvre correspondante,**

**2016-150 Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe comprenant une maison de santé pluridisciplinaire, un central de secours sur pistes, une billetterie et un poste de gendarme. Avenant N°1 – Le Conseil Municipal approuve l'exposé de M. le Maire, et l'autorise à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe comprenant une maison de santé pluridisciplinaire, un central de secours sur pistes, une billetterie et un poste de gendarmerie avec le groupement représenté par SOLEA VOUTIER, (05000 GAP), d'un montant de 17 749,15 €HT, établi sur la base du coût prévisionnel des travaux au stade APD fixé à 1 389 000 €HT.**

### **3. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS**

**2016-151 Vente mini pelle BOBCAT 425 ZTS – Le Conseil Municipal approuve la reprise de cette pelle par M. Mohammed AKHARRAZ pour un montant de 15 000 € HT ; et donne tous les pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.**

**2016-152 Voirie Communale 2016. Demande de subvention auprès du Département. Modification d'une erreur matérielle dans le plan de financement – Le Conseil Municipal adopte le plan de financement corrigé soit :**

Montant prévisionnel des travaux (HT) :	38 900 €
Subvention du Conseil Départemental :	15 000 €
Autofinancement :	23 900 €

**2016-153 Aménagement d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) au lieu-dit « le Saix ». Demande de subventions – Le Conseil Municipal sollicite les participations du Département des Hautes-Alpes, de l'ADEME et de la Région PACA pour l'aménagement de l'ISDI du « Saix » estimé à 226 954 €HT au titre de l'année 2017, selon le plan de financement proposé dans la délibération, et autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives inhérentes.**

### **4. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX**

**2016-154 Modification du Tableau des effectifs – Filière technique – Le Conseil Municipal approuve la modification précitée du tableau des effectifs, – Filière Technique soit la création d'un poste d'adjoint technique à temps plein de 2<sup>ème</sup> classe, ainsi que l'emploi d'un agent saisonnier pour une durée de 3 mois maximum ; et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exercice de cette décision.**

**2016-155 Recrutement pour le fonctionnement de la Microcrèche pour la saison hivernale 2016-2017 – Le Conseil Municipal approuve les dites propositions en matière de personnel ; et autorise M. le Maire à signer les contrats de travail correspondants.**

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

**2016-156 Motion de soutien pour l'obtention d'un scanner pour le centre hospitalier d'Embrun – Le Conseil Municipal décide d'approuver la motion de soutien à la Commune d'Embrun.**

**2016-157 Equipement des cabanes pastorales communales. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Guillestrois – Le Conseil Municipal approuve l'exposé de M. le Maire, sollicite la participation de la communauté de communes du Guillestrois au projet d'équipement des cabanes pastorales communales selon le plan de financement proposé, et mandate M. le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches inhérentes à l'octroi de cette subvention.**

**Refuge Napoléon :** M. le Maire rappelle la délibération prise lors du Conseil Municipal en date du 25 Juillet 2016. A ce jour, il est demandé au Directeur des Services de lancer un diagnostic pour l'ensemble du bâtiment afin que le Conseil Municipal puisse prendre une décision en toute connaissance de cause.

**Maintien de l'Office de Tourisme de Vars :** M. le Maire évoque le courrier de M. le Préfet des Hautes Alpes reçu en Mairie le 12 Septembre dans lequel est demandé le retrait de la délibération prise au Conseil Municipal du 22 Août 2016 concernant le maintien de l'Office de Tourisme Communal de Vars. La Commune étant en attente de nouveaux éléments quant à l'évolution des textes législatifs, il y a lieu d'attendre le mois d'Octobre quant à la prise de décision.

#### **6. QUESTIONS RETIREES**

- a) **Convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité Basse Tension de puissance supérieure à 36 kVA pour la Maison de Santé à Vars les Claux :** Suite à une modification du projet de raccordement, cette convention avec ERDF n'a plus lieu d'être en l'état. A revoir ultérieurement.

#### **7. QUESTIONS REPORTEES**

- a) **Convention précaire et révocable pour l'activité « Chiens de Traineaux » sur le site de Peyrole :** des précisions doivent être apportées en concertation avec la société MuschandCo afin de finaliser la convention.
- b) **Tarifification SEM SEDEV hiver 2016-2017. Complément :** M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal ne peut pas délibérer avant que les nouvelles conditions tarifaires n'aient été validées par le Conseil d'Administration de la SEDEV.
- c) **Augmentation surtaxe de l'eau :** cette question est reportée dans l'attente de nouveaux éléments
- d) **Choix de rupture assurance personnel :** M. le Maire fait part à l'assemblée délibérante que ce point sus énoncé est reporté pour une prochaine réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20H50

Le Secrétaire de séance,

**M. Alain MARTIN**



Le Maire,

**Jean-Pierre BOULET**

